

3<sup>ème</sup> édition

# TELETHON 2008

Tous ensemble  
relevons le défi du  
plus grand nombre de Kilomètres

sa  
me  
di  
6  
de  
ce  
m  
bre



## la ronde du téléthon

de 8h à 20h non stop!!!



[http://relay2doo.telethon.fr/\\_la\\_ronde\\_du\\_telethon\\_a\\_pignan](http://relay2doo.telethon.fr/_la_ronde_du_telethon_a_pignan)

# la RONDE du téléthon

## Présentation

Pas de chronomètre, pas de compétition,  
le challenge est ailleurs !

Pour la troisième année consécutive, les associations **OCCITANIE SPORT AVENTURE** et **NEVER STOP RIDING** organisent, à l'occasion de la journée nationale du téléthon, la troisième édition de « **la ronde du téléthon** » sur la commune de Pignan.

Le "**fil rouge**" consiste à maintenir cette année, durant 12 heures, une activité ininterrompue sur un circuit fermé de VTT. L'activité principale étant le VTT, le parcours est également ouvert aux coureurs à pied et randonneurs.

Parallèlement à ce fil rouge, d'autres associations se greffent à ce projet pour animer le parc et diversifier les activités présentées: démonstrations sportives (balade à cheval, animation « conte », VTTtrial, danses, hip hop, théâtre, musique, kung-fu, Karaté, exposition, restauration, buvette, etc...).

La **ronde du téléthon** sera clôturée par sa **traditionnelle paella** et par une **soirée concert**...

# la RONDE du téléthon

## Objectifs

**S'engager...** un de ces mots forts du monde du sport !!!

...Pour les meilleurs : c'est aller toujours plus vite, toujours plus loin, toujours plus haut, remporter un trophée célèbre, ou encore poser le pied sur un sommet célèbre à l'autre bout du monde...

...Pour nous qui ne côtoyons pas les hautes sphères, "**s'engager**" a une autre signification: C'est se lancer dans un défi, mettre en œuvre toutes nos ressources physiques et mentales pour atteindre un objectif donné.

...le 6 décembre, l'objectif sera de collecter un maximum de fonds sous forme de dons, de participations physiques, ou d'aides diverses.

Lors des deux premières éditions, **l'intégralité des dons et bénéfices ont été reversés à l'AFM** selon une procédure définie dans la charte du Téléthon, soit **près de 9600€** (4600€ en 2006 et 5000€ en 2007).

Cela n'aurait été possible sans la collaboration de nos partenaires, des associations de Pignat et l'engagement du public dans cette cause...

Les **associations Occitanie Sport Aventure** et **Never Stop Riding** souhaitent dépasser ce résultat lors de la troisième édition...

# la RONDE du téléthon L'épreuve

**Pas de chronomètre, pas de compétition, le challenge est ailleurs.**

Tout le monde peut participer à « **la ronde du téléthon** », à chacun son rythme, son moyen de locomotion... Le parcours est ouvert non seulement aux vélos, mais aussi à tout engin à roue sans moteur, ainsi qu'aux coureurs à pied et randonneurs...

Que ce soit de type promenade, randonnée, endurance ou relais, les participants peuvent venir à toute heure, et effectuer le nombre de tours qu'ils souhaitent, en une ou plusieurs fois. Ceux qui le souhaitent, pourront relever le **fil rouge** et tourner sur le parcours durant les 12 heures (seul ou en relais)...

Un tableau totalisateur affichera les distances parcourues (...pour les plus importantes !).

Pour cette troisième édition, nous souhaitons proposer un **nouveau parcours** permettant de faire découvrir le centre historique de Pignan.

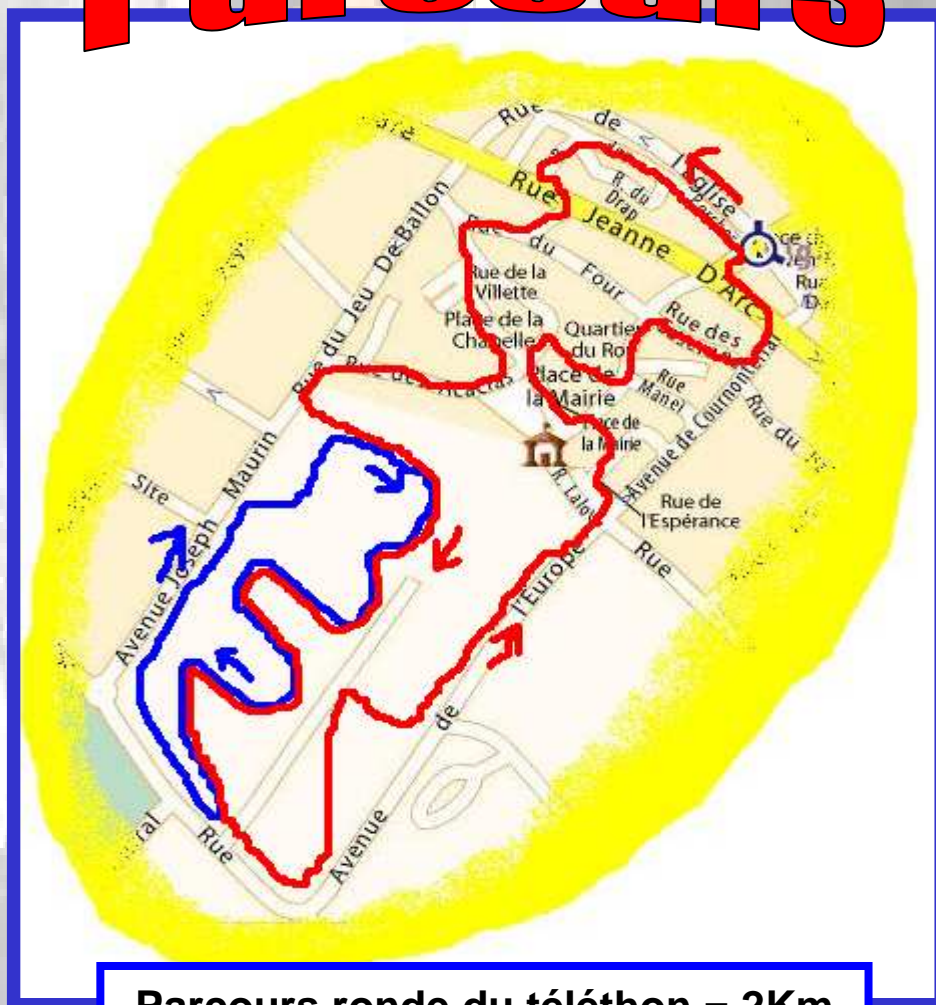
Deux circuits seront ouverts :

Un circuit adulte de 2Km: 1Km dans le parc du château et 1Km dans les rues du vieux Pignan.

Un circuit enfant de 1Km, facile et sécurisé, sera mis en place dans le parc du château.

# la RONDE du téléthon

## Parcours



**Parcours ronde du téléthon = 2Km**

**Parcours enfants = 1Km**

***Parcours 2007 sujet à modification pour l'édition 2008***

Parcours enfant: fermé et sécurisé dans le parc du château.

Parcours adulte: 1Km dans le parc du château, puis 1Km dans la vieille ville de Pignan (rue de l'espérance, place de la Mairie, rue des petits escaliers quartier du Roi, grand rue, rue des casernes, rue de Cournonterral, rue Jeanne d'Arc, place du 11 novembre, rue des porches, rue Jeanne d'Arc, rue du four, rue de la Vilette, rue de la chapelle, place de la Mairie, rue des acacias).

# la RONDE du téléthon

## Règlement

### Article 1 :

**Occitanie sport aventure** (association loi 1901) est l'organisateur de l'évènement " La Ronde du téléthon ". Il s'agit d'une manifestation organisée dans le cadre de **la journée nationale du Téléthon**. Elle constitue le fil rouge de la journée Téléthon sur la commune de PIGNAN. Il s'agit de maintenir, durant 12 heures, une activité ininterrompue sur un circuit fermé.

### Article 2 :

Tout le monde peut participer, à chacun son rythme, son moyen de locomotion... Que ce soit de type promenade, randonnée, endurance ou relais, les participants peuvent venir à toute heure, et effectuer le nombre de tours qu'ils souhaitent, en une ou plusieurs fois.

Ceux qui le souhaitent pourront s'inscrire en équipe ou en relais de manière à réaliser une performance globale.

Le fil rouge consiste à tourner de manière continue, sur le parcours, pendant 12 heures (en solo ou relais).

### Article 3 :

Plusieurs possibilités sont envisageables :

- Un don symbolique, au tour, pour les promeneurs et randonneurs occasionnels (à vélo et à pied), soit : 1 € le tour.
- Un don forfaitaire, pour les plus sportifs, qui auront davantage un engagement en endurance : 30 €.

Bien entendu, toute somme supplémentaire sera acceptée, soit sous forme de dons, soit sous forme de parrainage.

*Ces dons et bénéfices seront intégralement reversés à l'AFM selon la procédure définie dans la charte du téléthon.*

### Article 4 :

L'ouverture officielle du circuit se fera à partir de 8 heures le 6 décembre 2008. Celui ci restera ouvert sans interruption pendant 12 heures. La fermeture est donc prévue le 6 décembre à 20 heures.

Les inscriptions sur place auront lieu dans le parc du château de Pignan, à partir de 7 heures.

Pour les groupes relevant le défi, une préinscription par mail, ou par courrier (sur papier libre) est possible.

Le fil rouge sera clôturé par la traditionnelle paëlla et une soirée concerts.



**Article 5 :**

Cette manifestation n'étant en aucun cas une compétition, aucun classement ne sera établi. Des informations sur le nombre de kilomètres parcourus pourront être affichés (total et participants ayant fait le plus de kilomètres).

Cette manifestation étant une action de solidarité, aucune récompense n'est prévue.

**Article 6 :**

Deux circuits sont ouverts :

Un nouveau circuit adulte d'environ 2Km dans le parc et dans les ruelles du cœur de Pignan.

Un circuit enfant de 1Km, facile et sécurisé, dans le parc du château.

**Article 7 :**

L'épreuve se déroule sur route ouverte à la circulation routière. Les participants sont tenus de respecter le code de la route, le code rural et, bien entendu, les autres participants et se conformer aux directives du personnel d'organisation présent sur le circuit.

Le port du casque est vivement conseillé, comme pour toute sortie VTT.

Un éclairage individuel est indispensable pendant la nocturne.

Chaque participant circule sous sa propre responsabilité et les organisateurs ne pourront être tenus responsables en cas de bris de matériel ou de vol lors de cette manifestation.

**Article 8 :**

Aucun véhicule à moteur, excepté ceux de l'organisation dûment identifiés, ne sera autorisé à suivre les participants qui ne devront être gênés sous aucun prétexte.

**Article 9 :**

La manifestation est couverte par une assurance souscrite par les coordinateurs auprès de la MAIF : assurance spécifique multirisque " téléthon " .

Chaque participant doit être en mesure de fournir :

- un certificat médical attestant que son état de santé lui permet de participer à ce type de manifestation (conformément au décret ministériel n°87.473 1<sup>er</sup> juillet 1987).
- Une assurance responsabilité civile.

Les mineurs devront fournir une autorisation parentale dégageant les organisateurs de toute responsabilité.

**Article 10 :**

Le comité d'organisation décline toute responsabilité quand aux vols ou accidents susceptibles de se produire dans le cadre de la manifestation. En aucun cas, un participant ou un accompagnateur ne pourra valoir de droit quelconque vis-à-vis de l'organisateur. Le simple fait de participer implique la connaissance et le respect du présent règlement.

**Article 11 :**

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer tout contrôle en vu de favoriser le bon déroulement de la manifestation.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'interpréter le présent règlement. Tout cas non prévu sera tranché par les organisateurs (organisateur, coordinateur, et comité d'organisation).



# la RONDE du téléthon

## Bulletin d'inscription

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Mail : .....

Age : ..... Club : .....

Forfait défi téléthon : 30€

Forfait au tour : 1€ le tour

location VTT : 0,5€ le tour

Je m'engage à effectuer .....tours

Je verse ..... €

***Droit d'inscription et location entièrement reversés à l'Association Française contre la Myopathie***

Je soussigné Mr.,Mme..... père, mère, tuteur autorise l'enfant .....à participer à “ **la ronde du téléthon** ”.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de “ la ronde VTTléthon ”.

A ..... le .....  
Signature :